

Délibération n°2304-07

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à 19h15

Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANDA, Maire

Conseillers en exercice : 14

Présents : 10+3proc

Votants : 13

Etaient présents : Gérard STOERKEL – Eliane CALDEI-VIDAL – Christian DI MARTINO – Patrice MARTIN – Chantal BARBIER – Philippe ALLEGRINI – Béatrice ROZIER – Michel CORSINI – Fabienne GALLI

Absents excusés : Jean-Marc BLANIC – Sandrine BARRALIS – Fabrice FONTAINE

Absente : Karine FAGES

Secrétaire : Christian DI MARTINO

**Objet : Approbation
Compte de gestion 2022
COMMUNE**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Compte de Gestion 2022 du Service de Gestion Comptable (SGC) de Cagnes sur Mer porte toutes les recettes et les dépenses qui ont été faites pour la Commune de CANTARON, sans aucune exception. Les chiffres correspondent en totalité avec le Compte Administratif 2022 de la Commune.

De ce fait, Monsieur le Maire propose l'approbation du Compte de Gestion 2022 de la Commune dressé par le SGC de Cagnes sur Mer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- APPROUVE LE COMPTE DE GESTION 2022 de la commune

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme

Le secrétaire

Le Maire,

Christian DI MARTINO

Gérard BRANDA



Signé par : Gérard BRANDA
Date : 07/04/2023
Qualité : Maire